CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

MULTIHABITATION 5

Société civile de placement immobilier au capital de 167 023 750 euros
Siège social : 128, boulevard Raspail - 75006 PARIS
513 888 750 R.C.S. PARIS

Avis de convocation

Mesdames, Messieurs les associés

de la société civile de placement immobilier MULTIHABITATION 5, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le treize juin deux mille dix-sept à quinze heure trente à Paris (75006) – 128, boulevard Raspail, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

— Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du Commissaire aux comptes – Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion ;

— Affectation du résultat de l'exercice ;

— Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2016 ;

— Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier ;

— Renouvellement du mandat de l'expert immobilier ;

— Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Projet de résolutions

Première résolution *(Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du Commissaire aux comptes - Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion).* — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 4 660 654,74 euros.

L'assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

Deuxième résolution *(Affectation du résultat de l'exercice).* — L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 4 660 654,74 euros, qui augmenté du report à nouveau, soit 1 863 949,86 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 6 524 604,60 euros, somme qu'elle décide de répartir comme suit :

— À titre de distribution une somme de 5 082 866,76 euros

(correspondant au montant total des acomptes déjà versés)

— Au report à nouveau une somme de 1 441 737,84 euros.

Troisième résolution *(Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2016).* — L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexé au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2016, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

— valeur comptable : 178 269 536,06 euros, soit 1 334,16 euros par part,

— valeur de réalisation : 177 626 854,11 euros, soit 1 329,35 euros par part,

— valeur de reconstitution : 210 288 996,57 euros, soit 1 573,80 euros par part.

Quatrième résolution *(Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L 214-106 du Code monétaire et financier).* — L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214–106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce apport et en approuve le contenu.

Cinquième résolution *(Renouvellement du mandat de l'expert immobilier).* — L'assemblée générale renouvelle le mandat de la société CRÉDIT FONCIER EXPERTISE, en qualité d'expert immobilier chargé d'établir annuellement la valeur du patrimoine de la SCPI, pour une durée de 5 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sixième résolution *(Pouvoirs en vue des formalités).* — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

Si, faute du quorum requis, cette assemblée ne peut valablement délibérer le 13 juin 2017, les associés seront réunis sur seconde convocation le 5 juillet 2017 à 10 heures 30 à la même adresse et sur le même ordre du jour.

La Société de Gestion,
La Française Real Estate Managers

1702308